

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX, sous la présidence du maire, Isabelle GUYOT.

Étaient présents :

Isabelle GUYOT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, David MATIAS, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, Stéphane AUVRAY.

Était absents : Isabelle PERIGault (pouvoir à Isabelle GUYOT)
Floriane ROUSSELET (pouvoir à David MATIAS)

Secrétaire de séance : Nathalie DOUKHAN

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De donner toutes délégations consenties au maire.

Tarifs à l'occasion de la fête de village

Mme le maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la fête de village le 17 septembre 2022, il y a lieu de fixer les tarifs ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de la façon suivante :

- Bouteille de vin : 5 €
- Bouteille cidre : 5 €
- Boisson non alcoolisée en canette : 1 €
- Café, thé : 1 €
- Bouteille d'eau (50 cl) : 0,50 €
- Bière : 2 €
- Bouteille de champagne : 20 €
- Repas adultes : 12 €
- Repas enfants : 6 €
- Crêpes : 1,50
- Verre réutilisable logo mairie : 1 €

MANIFESTATION « TRAIL »

A l'occasion de la manifestation « TRAIL » le 16 octobre 2022, il y a lieu de fixer les tarifs ci-dessous :

Parcours du 3 km

- 2 € par personne « pré-inscription »
- 3 € par personne « inscription sur place »

Parcours du 6 km

- 9 € par personne « pré-inscription »
- 10 € par personne « inscription sur place »

Parcours du 15 km

- 11 € par personne « pré-inscription »
- 13 € par personne « inscription sur place »

Marche

- 3 € par personne et gratuit pour -12 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer les tarifs ci-dessus.

REPAS DES AINES

Dans le cadre des festivités « repas des aînés », il a été décidé la gratuité pour les aînés âgés de + 70 ans et la somme de 40 € pour les accompagnants.

CONVENTION « LOCATION DE LA SALLE DE LA MAIRIE »

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Acceptent** la convention « Location de la salle de la mairie pour l'activité « BOXE » entre l'association Jeunesse et Avenir de Touquin et la commune du Plessis Feu Aussoux pour un montant de 350 € par an soit du 15 septembre 2022 au 05 juillet 2023.
- **Autorise** le maire à signer cette convention.

Questions diverses :

- Mme le Maire donne lecture au conseil du mail reçu d'un administré faisant part de quelques suggestions d'urbanisme et de voirie. Le conseil municipal a bien pris note de ces observations, qui seront étudiées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.